



Nouvelle construction entre 2 maisons

Par **esteph54**, le **07/06/2008 à 10:42**

Bonjour, rnrnJ'ai acheté une maison il y a quelques années, sans vis à vis. rnAujourd'hui mon voisin décide de couper sa parcelle, et en revend une partie qui se situe entre sa maison et la mienne. rnL'acquéreur de la parcelle (fils de la voisine) décide de construire en limite de propriété, contre ma séparation rnrnLe plan : <http://esteph.free.fr/plan.jpg> rnrnMa façade qui va se retrouver face à la sienne comporte 4 fenêtres, qui jusque là donnaient sur de la verdure (Haie, et pelouse), qui sont pour nous les fenêtres des pièces à vivre (Salon, Cuisine) et vont se retrouver nez à nez avec un MUR. rnrnLa séparation entre les deux propriétés étant une grande haie (d'environ 3m de haut) qui se trouve chez la voisine, la nouvelle construction entraîne la suppression de la haie, mais la bordure séparative (un muret) est à nous. rnSi il veut se mettre en limite de propriété, il doit, je suppose, supprimer notre muret ? en a-t-il le droit ? rnrnAutre question, le prix de la maison que l'on a achetée était en partie dû au fait que cette maison n'avait aucun vis à vis, si la construction se fait, cela ne sera plus le cas, donc une perte sur la valeur même de la maison ? rnrnQui décide que ce type de construction est autorisée, la mairie ? rnrnY a-t-il un moyen de l'empêcher, et pour quel motif ? rnrnMerci